



SION

RAPPORT

de la commission de gestion

au

CONSEIL GENERAL

Concernant la

**FUSION AVEC LA COMMUNE DE
VEYSONNAZ**

selon la demande du conseil municipal du
16.02.2023

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission a siégé à deux reprises pour traiter ce message (le 6 et le 13 mars 2023). Elle a reçu M. Philippe Varone, Président de la Ville, M. David Rémondeulaz, Chef du service de la sécurité publique et chef de projet pour la fusion Sion-Veysonnaz, ainsi que M. Patrick Dondainaz, Chef du service des finances. Une question écrite a également été adressée à Philippe Varone relative au contrat de fusion.

Entrée en matière

La commission a pris connaissance des documents.

La commission a approuvé tacitement l'entrée en matière.

1. Présentation

Par correspondance du 29 janvier 2021, la commune de Veysonnaz a pris contact avec la Ville de Sion pour l'étude d'une fusion entre les deux communes. Le Conseil Municipal sédunois a, lors de sa séance du 4 février 2021, accepté d'entrer en matière sur cette demande.

La Ville de Sion (35'259 hab., 34.8 km²) a adopté une intention stratégique affichant l'ambition de devenir la Capitale suisse des Alpes. Sa réalisation passe par une politique de collaboration régionale renforcée, voire de fusions de communes. Divers périmètres de fusion ont été envisagés, avec une approche pragmatique préconisant de travailler avec toutes les communes ouvertes à une fusion et permettant d'avancer ensemble dans la concrétisation de l'intention stratégique.

La Commune de Veysonnaz (588 hab., 1.1 km²) s'est quant à elle engagée dans un processus de fusion qui l'a conduite à organiser le 29 novembre 2020 un vote de principe préalable relatif à une fusion de communes avec l'une des deux communes voisines. La population s'est déterminée comme suit : 87.5% en faveur d'une fusion de communes, avec 55.0% des votants ayant une préférence pour Sion et 45.0% pour Nendaz (participation de 89.8%).

A noter que la commune de Mont-Noble était présente au début du processus. Le comité de pilotage a par la suite décidé d'organiser deux votations distinctes. Le processus avec Mont-Noble sera réalisé lors de la prochaine législature.

Le comité de pilotage pour la fusion Sion-Veysonnaz est composé de :

- M. Philippe Varone, Président de Sion
- M. Patrick Lathion, Président de Veysonnaz
- M. Christian Bitschnau, Vice-Président de Sion
- M. David Théoduloz, Vice-Président de Veysonnaz
- M. Philippe Ducrey, Secrétaire municipal de Sion
- M. Michel Fragnière, Secrétaire municipal de Veysonnaz

Le COPIL, avec le soutien de son mandataire, a établi deux rapports qui reflètent l'état des travaux et des conclusions des groupes de travail. Il s'agit de l'étude de faisabilité de février 2022 et de l'étude opérationnelle de février 2023.

A La lumière de l'étude de faisabilité et du rapport de fusion, les autorités politiques de Sion ont décidé de soumettre le projet à leur Conseil Général le 4 avril 2023. La votation populaire se déroulera le 18 juin 2023.

Informations financières :

Bilan

La fusion des communes de Sion et Veysonnaz engendrerait une augmentation du total du bilan de Sion de CHF 167'438.-, portant ainsi le total du bilan fusionné à CHF 501'368'950.-.

Investissements

L'investissement annuel net moyen pour les cinq dernières années se monte à CHF 26'762'683.- pour Sion et à CHF 492'030.- pour Veysonnaz. La comparaison de ces deux montants permet de mettre en perspective l'impact d'une fusion en termes d'investissements et les potentiels risques susceptibles d'en découler.

Compte de fonctionnement

Globalement, le compte de fonctionnement d'une commune fusionnée issue de la fusion des communes de Sion et de Veysonnaz présente un solde négatif, nécessitant une économie de CHF -344'295.-. Ladite économie est en grande partie due à l'alignement des paramètres fiscaux actuel de Veysonnaz sur ceux de Sion (commune la mieux-disante), pour une diminution des revenus fiscaux de CHF -363'911.-. Compte tenu de la somme des budgets actuels des communes fusionnantes, il s'agit toutefois d'une économie tout à fait surmontable.

Une aide cantonale est attendue en cas de fusion des deux communes, la participation du Canton du Valais pouvant s'élever à CHF 1'535'200.-.

2. Questions

Diverses questions ont été posées à MM. Varone, Rémondeulaz, Dondainaz, dont voici les réponses obtenues par thème :

Conventions intercommunales « Veysonnaz-Nendaz » : Toutes les conventions sont dénoncées unilatéralement par Nendaz, aux échéances prévues dans chacune d'elles. Les conventions dénoncées concernent par exemple la police, les écoles, le service du feu. La reprise des engagements en cas de fusion ne devrait pas engendrer de coûts supplémentaires pour Sion. En cas d'échec de la fusion, les conséquences et/ou les coûts de reprise des conventions seraient assumés par la ville de Sion et ne devraient pas représenter un engagement important.

Situation financière de Veysonnaz : La situation financière de Veysonnaz est saine, les investissements sont à jour. Aucun investissement majeur sortant de l'enveloppe d'investissement actuelle n'a été identifié. Le patrimoine financier de Veysonnaz est composé de titres détenus dans des sociétés liées à l'énergie et de placements à terme.

Relations avec Nendaz : Des tensions existent à ce jour avec Nendaz. Toutefois, la vision de la Ville est, qu'ensemble, il est possible d'offrir de meilleures prestations aux citoyens, que nous vivons tous dans la même vallée, et que l'identité n'est plus un thème car chaque village va conserver son nom et ses sociétés locales. La population se mélange de plus en plus.

Remontées mécaniques : Les partenaires des 4 Vallées continueront à travailler ensemble. Veysonnaz ne possède que quelques actions de NVRM SA et n'a pas d'engagement envers cette société.

Etude réalisée avec la société Compas Management Services Sàrl : les trois Conseils Communaux se sont mis d'accord et ont mandaté la société Compas Management Services Sàrl. Ce bureau a principalement apporté la méthode de travail, le contenu a été alimenté par les communes (élus et/ou employés communaux).

Pourquoi Veysonnaz désire fusionner : La situation financière est saine et les investissements sont réalisés. Toutefois, en raison de sa taille, Veysonnaz a de plus en plus de difficultés à répondre aux différentes exigences administratives, financières et techniques. La taille critique n'est donc plus atteinte pour rester seule. La fusion permettrait d'assurer des prestations de qualité. Pour une petite commune, il est en outre difficile de trouver des candidats politiques.

Fusion plaine-montagne : Fusionner une commune de plaine avec une commune de montagne constitue la critique la plus fréquente. Toutefois, cette fusion apporte une cohérence territoriale sur le Cône de Thyon et renforce plutôt les synergies entre plaine et montagne. De plus, si seules les communes de plaines fusionnent ensemble, les communes de montagne pourraient leur en faire le reproche.

Décision de fusion des conseils municipaux : Les deux conseils se sont largement prononcés en faveur de la fusion Sion-Veysonnaz.

3. Evaluation par la Cogest.

Les éléments ressortant du tour de table sont les suivants :

Rapport Compas / Message du Conseil municipal : La méthodologie utilisée par Compas semble contestable. L'échelle utilisée n'est pas pertinente et les questions soumises aux groupes de travail sont jugées difficiles à comprendre. Certains estiment que les rapports nuancent peu, et qu'il s'agit d'un plaidoyer pour la fusion, identifiant peu les risques et les faiblesses de cette fusion, alors que d'autres estiment que les rapports et le message sont bien faits et qu'à leur lecture, il est impossible de refuser cette fusion.

Fusion plaine montagne : Pour certains, Veysonnaz n'est pas vraiment une commune de montagne, mais une commune de coteau. Sa proximité avec Sion permettrait de l'intégrer sans difficulté. Au contraire, d'autres estiment qu'il n'est pas pertinent de fusionner des communes de montagne avec des communes de plaine, car les problématiques sont différentes ; la montagne devrait trouver des solutions en montagne et la plaine en plaine. Ils pensent que les fusions qui ont le moins d'avantages sont les fusions plaine-montagne.

Dans ce thème la question d'où commence la montagne est également soulevée.

Axe financier : Aucun risque financier n'est identifié. Cette fusion ne représente pas un enjeu financier pour Sion, mais un enjeu politique et de gestion.

Territoire : Sous un angle territorial, cette fusion semble logique, en bordure des Agettes. Toutefois, Veysonnaz se trouve, au niveau du bâti, plus proche de Nendaz.

Relations avec Nendaz : Pour certains, il serait plus logique que Veysonnaz fusionne avec Nendaz. Ce projet de fusion détériore les relations avec cette dernière. Pour d'autres, Sion

et Nendaz collaborent déjà et continueront à le faire par nécessité. Par ailleurs, nous relevons que la question « Veysonnaz – Nendaz » n'est pas de notre ressort.

Pertinence / enjeux de la fusion : Cette fusion semble un projet réfléchi et solide. La demande de fusion vient de Veysonnaz sur la base d'une votation populaire. De nombreuses personnes de Veysonnaz travaillant à Sion, il y a une logique de fusion. Dire non à Veysonnaz serait donc difficilement compréhensible pour certains.

D'autres estiment qu'il est risqué pour une petite commune de se faire absorber par une grande, perdant ainsi le contrôle des décisions. Ce point est relativisé par les fusions réussies de Bramois, de Salins et des Agettes. Pour d'autres enfin, cette fusion est uniquement une question d'image, liée à la stratégie « Sion, capitale suisse des Alpes ».

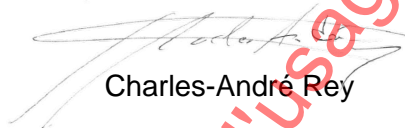
Complément : Un oui à cette fusion n'est pas un oui à toutes les fusions.

Conclusion et Vote

La commission de gestion a accepté le message du Conseil Municipal relatif à la fusion de Sion - Veysonnaz, avec 6 « oui », 4 « non » et 4 « abstention ».

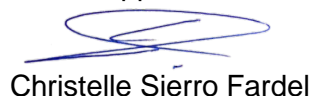
Sion, le 24 mars 2023

Le Président



Charles-André Rey

La Rapporteuse



Christelle Siervo Fardel